

CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL 2022

La Ville de Hettange-Grande présente, en partenariat avec les commerçants Hettangeois, le « Concours des illuminations et décorations de Noël ».

Ce concours est le rendez-vous annuel des amateurs de la féérie de fin d'année.

Dans trois catégories (maisons, balcons et vitrines pour les commerçants), il récompense les efforts de décoration et les actions menées par tout habitant hettangeois en faveur de l'embellissement.

Les critères de sélection intègrent un élément d'appréciation : le développement durable.

Modalités d'inscriptions :

Les hettangeois désirant participer au concours s'inscrivent par mail en envoyant les éléments suivants :

- Nom, prénom, numéro de téléphone et adresse postale.
- Choix de la catégorie (maison, balcon ou vitrine).
- Photos des décorations extérieures

Adresse d'envoi : communication@hettange-grande.fr

Agenda du concours et inscriptions :

Inscriptions : du 1er au 16 décembre 2022

Clôture des inscriptions : le 16 décembre à minuit.

Remise des prix : Par voie postale

Le Concours est ouvert aux habitants d'Hettange-Grande.

Le règlement du concours est disponible en téléchargement sur <u>www.ville-hettange-grande.com</u> rubrique « Culture et Patrimoine - Hettange Féérique » et en Mairie (Hôtel de Ville - 8, place de la Mairie 57330 Hettange-Grande)



REGLEMENT DU CONCOURS ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL 2022

Article 1 : Concours des maisons, balcons et vitrines de Noël

Ce concours est placé sous le signe de la décoration et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les résidents désireux d'apporter une note festive à leur quartier.

Il s'inscrit dans le cadre du développement durable.

La créativité et l'originalité des décors nocturnes seront prises en compte.

Article 2 : Inscription au concours

Les hettangeois désirant participer au concours s'inscrivent par mail en envoyant les éléments suivants :

- Nom, prénom, numéro de téléphone et adresse postale.
- Choix de la catégorie (maison, balcon ou vitrine).
- Photos des décorations extérieures

Adresse d'envoi : communication@hettange-grande.fr

Une seule participation par foyer.

La clôture des inscriptions est fixée au 16 décembre 2022 à minuit. Au-delà de ce délai plus aucune inscription ne sera acceptée.

Article 3 : Modalités de participation

Trois catégories proposées :

- Maisons de Noël
- Balcons de Noël
- Vitrines de Noël (commerçants)

Les éléments d'appréciation :

- 1. La vue d'ensemble et l'esthétique générale de la décoration pour les piétons, les automobilistes, les cyclistes, les visiteurs, les habitants...;
- 2. La créativité, l'originalité, l'harmonie (par rapport à l'abondance de décorations lumineuses afin d'éviter un gaspillage énergétique) ;
- 3. La mise en valeur des surfaces ou environnements décorés et l'harmonie de l'ensemble de jour et de nuit ;
- 4. Réduire la consommation en énergie en utilisant des guirlandes Led ou objets solaires (basse consommation), en se servant de bougies et en favorisant les décorations manufacturées (confectionner soi-même, guirlandes de papier recyclé, petits objets à suspendre (branchages composables...).

Article 4 : Détermination des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés de deux manières :



La première, par le public : les photos des maisons, balcons ou vitrines seront diffusées sur la page facebook de la ville, les « likes » du public seront comptabilisés et représenteront 25 % du scrutin final.

La seconde, par un Jury composé de 7 personnes, qui représentera 75 % du vote final.

Article 5 : Répartition des prix

Les récompenses seront attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant à embellir le cadre de vie des hettangeois durant les fêtes de fin d'année.

- Maisons de Noël
- Balcons de Noël
- Vitrines de Noël

A l'issue des délibérations, la proclamation des résultats sera diffusée sur les différents supports de communication de la ville.

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Article 6 : Clauses particulières

Tous les primés de l'année ne pourront gagner qu'un seul et unique prix.

Article 7 : Droit à l'image

Les participants au concours de décorations de Noël 2022 de la ville d'Hettange-Grande acceptent que des photographies soient diffusées.

Les lauréats autorisent la publication de photographies sur le site internet de la ville et sur sa page Facebook.

Les photos seront libres de droit et en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Article 8 : Litige

Les décisions du jury sont sans appel.

Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du concours.

Ce concours tend à maintenir un esprit festif et entretenir la magie de Noël, le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de cette démarche.